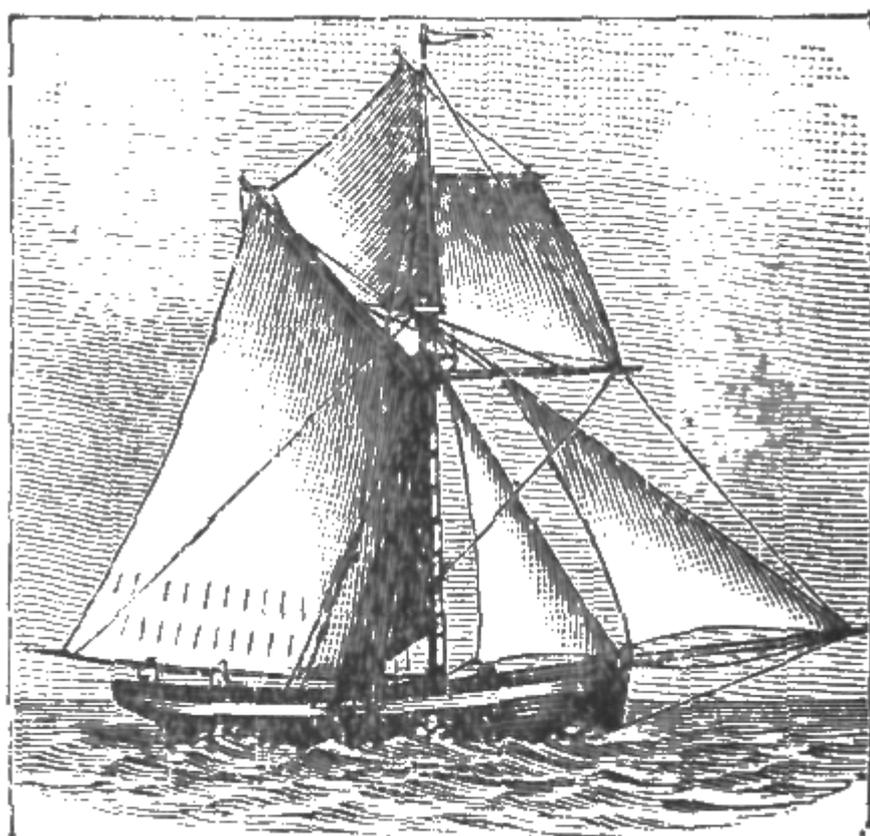


Les sloops « Pêcheries Françaises » ou P. F. numérotés.



Sloop.

Le sloop

Les chaloupes à voiles, ou cotres ou sloops sont si proches qu'ils sont souvent confondus

Le nom « sloop » vient du type de gréement avec un seul mât portant une grand-voile et un seul foc sur étai , (ou aussi bien deux voiles d'avant : une trinquette fixée à l'avant et un foc sur un bout-dehors).

Ce gréement est le plus utilisé en plaisance. Il a progressivement remplacé le cotre (minimum deux focs). Le voilier est non ponté .

Le sloop aurique ou sloop à corne dispose d'un mât portant une corne qui supporte une grand-voile triangulaire (aurique), et une voile de flèche ; on monte alors deux voiles à son mât.

Le sloop bermudien (ou sloop marconi), quant à lui, ne porte qu'une seule voile sur son mat ainsi qu'une voile d'avant montée sur son étai. Il y a encore le sloop à tape-cul (ou yawl)

Les plus petits sloops sont de 10 à 15 tx

Les plus grands de 15 à 20 tx

Leur longueur est comprise entre 5 et 8 m,

Les sloops numérotés PF dont nous allons parler sont destinés à la pleine mer ; ils font de 35 à 40 tx et sont plus longs.

Usages :

Les chaloupes ou sloops, constituaient autrefois des "annexes" à tous les navires à voiles du moyen âge à la fin de la première guerre mondiale.

Le sloop est aujourd'hui à usage de pêche ou de plaisance

Les sloops furent abondamment armés à la pêche, montés de davantage de toile et munis d'un bout dehors. Ils partaient pêcher les homards, les crabes aux casiers, les crevettes au chalut à perche, les sardines aux filets maillants, les huîtres à la drague...

Nature des pêches : pêche à la ligne aux maquereaux, pêche au chalut en baie, pêche à la ligne ou encore aux filets à raies ou folles, aux « trarnaux » et à la senne.

Des sloops numérotés PF se retrouvent régulièrement dans la presse maritime d'autrefois ; de quoi s'agit-il ? En réalité, PF vient de Pêcheries Françaises ... Au hasard des recherches, nous trouvons : Le sloop Pêcheries françaises n° 18, échoué depuis huit jours en face de Frascati, avec un chargement de dynamite ...

Le sloop des Pêcheries françaises n° 19, surpris par le mascaret de la Seine, a été précipité sur la dune de Villequier et a chaviré,

Un sloop PF 39 construit en 1889, port de 39,80 tx armateur Ménard de Cancale est vendu à l'étranger en 1906,

Le bateau de pêche no 23, de la Compagnie des pêcheries françaises, a sombré le xx entre Calais et Gravelines,

Le PF 26 est perdu corps et biens le ?

Un premier PF (sans numéro) avait été armé par Paul Fontan armateur à St Malo ?

Et aussi un Brig PF construit en 1877 au port de 204 tonneaux armateur Fontan est échoué sur la côte anglaise le 18 janvier 1881.

A Saint-Pierre, on y retrouve, vers les années 1890, les P. F. numéros : 2 - 4 - 6 (St Servan) - 22 - 31 - 37 - 39 - 42 - 45 - 46 - 47 - 50 - (source : dans la liste des marins disparus dressée par les archives de l'Arche)



Un sloop à Dinard

La constitution en 1878 de la Compagnies Générale de Pêcheries Françaises

Il s'agit d'une société anonyme au capital de 3 500 000 frs, dont le siège est à Paris 13 rue Taitbout.

Le conseil d'administration est composé de :

Le baron de Saint-Paul : GO-LH, président
M Lenglé : ancien membre du Conseil d'Etat, député de la Haute Garonne
M Baihaut : ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur de constructions navales, Conseiller Général, député de la Haute Saône
M Dubreuil : LH, négociant armateur, ancien président du Tribunal et de la Chambre de Commerce, administrateur de la Banque de France, à Brest,
M Lecuyer : LH, commissaire de la Marine en retraite.

Le bénéfice escompté de l'entreprise est ainsi calculé :

« La société a pour objet la pêche du poisson au large de nos côtes, au moyen de 50 navires, munis de cabestan à vapeur ; le transport journalier de ce poisson, des fonds de pêche au port, par quatre bateaux à vapeur de 100 chevaux chacun ; et son envoi dans des caisses réfrigérantes spéciales, par chemin de fer à Paris et en province.

Ce matériel est organisé pour une pêche minimum de six millions de kg de poisson par an.

Le prix moyen de vente à Paris étant de 1 frs le kilo, soit 6 000 000 frs.

Les frais généraux de toute nature, y compris la moitié du produit de la pêche qui revient à l'équipage à titre de solde, étant de 4 513 000 frs.

Le bénéfice pourrait donc s'élever à 1 487 000 frs, soit 42 % du capital » !

(Source : le journal l'Argus du 1er mai 1878)

Ainsi présenté dans les annonces financières ! La réalité sera toute autre !!



Les premiers avis des analystes financiers :

« Le capital social est assez considérable pour figurer sur la cote officielle. La société ouvre son exploitation ; sa demande d'inscription à la cote va coïncider avec le commencement de ses opérations commerciales. C'est une affaire d'avenir qui a traversé sa période de création, de construction et d'installation, et qui va entrer dans la voie des bénéfices promis par ses fondateurs ... »

Le développement commercial

La société s'installe dans la plupart des ports français :

A Boulogne : un comptoir de la Société est ouvert

A Calais : « Une compagnie nommée la Compagnie générale des pêcheries françaises se propose de faire à grande échelle la pêche au cachalot dans la Manche et la Mer du Nord. Calais sera choisi à cause de l'excellence de son port.

« Cette société est patronnée par M le ministre de la marine qui a chargé un ingénieur spécial de surveiller la construction des navires.

« Une enquête de commodo vel incommodo est ouverte au sujet de l'emplacement que devra occuper un magasin flottant de 300 tx environ que la compagnie se propose d'établir au lieu-dit La Baleine » . (Source le journal Le Courrier du Pas de Calais du 24 août 1879)

A La Rochelle : une agence créée début 1880, un vapeur dénommé « Padoue »

A Arcachon : une agence ? et le vapeur « Intrépide »

A Bordeaux : ?

La construction des navires :

La construction des sloops et autres navires est répartie dans plusieurs chantiers de Bretagne :

A Brest : ?

A Redon : en 1879, trois chaloupes pour un total de 115 tx.

Ceux de Paimpol sont ainsi : année de construction 1879 - Tirant d'eau 9 à 10 (brasses ?) -
Tonnage de 35 à 40 tonneaux - Orme, chêne et pitchpin - Chevillage en fer galvanisé -

A Saint-Malo, dix-huit sloops de 40 tx environ sont commandés vers 1880 dans les cinq chantiers de Saint-Malo et de la Rance ; ils sont numérotés de 31 à 48, tous armés et francisés à Brest. Cette commande vient à point face à une chute d'activité ...

Voir Conférence de René Colas à la SHAASM du 15 déc 2004 ; celui-ci parle de cotres et non de sloops)

A Honfleur, plusieurs bateaux de pêche auprès du constructeur de navires Leviels.

La fin de la Compagnie :

Pour la Compagnie, les affaires tournent mal :

Au niveau technique, la pêche devait être faite en pleine mer, et la plupart des bâtiments avaient été construits pour ne pas quitter les côtes. Certains de ces navires sont partis pour Terre Neuve et n'en sont pas revenus ...

Au niveau de la finance et des médias, la presse met en cause le sérieux des opérations, à commencer par l'ensemble des activités de M Baihaut, administrateur.

La rumeur publique achève le tout, par l'arrêt des souscriptions et la baisse du cours des actions

La Compagnie est mise en liquidation par jugement du 4 décembre 1883 ; à partir de là, elle revend ses actifs ; un dividende aurait été distribué aux actionnaires peu de jours avant la vente des bateaux de la Société.

Le matériel estimé à 2 770 000 frs a été vendu par le liquidateur à 170 000 frs ; celui-ci, pour faire face au passif de 1 400 000 frs ne disposait plus que de 90 000 frs environ soit un dividende de 5%

Les sloops PF furent donc revendus à cette époque, à l'unité ; leurs noms de PF numéroté furent par la suite conservés ...

Le procès Baihaut

M Baihaut, ancien ministre des travaux publics et administrateur de la Compagnie, intente devant la Cour d'Assises de Vesoul un procès en diffamation contre le journal *Le Reveil de la Haute Saone*, pour avoir réédité des accusations graves portées contre lui par certains journaux radicaux.

M Baihaut y était accusé d'avoir pris part à des tripotages financiers ...

M Lods, docteur en droit, avait pris des actions des sociétés des pêcheries françaises, actions de 55 frs qui ont été vendues en bourse pour 2,5 frs frais compris

M Bouquet, propriétaire à Paris, a perdu 1 000 frs

M Baihaut aurait été impliqué dans une société des constructions de La Villette, dans des travaux relatifs à la distribution des eaux de la ville d'Oran, dans des spéculations sur la Compagnie du Panama (l'affaire du coup de bourse), dans l'affaire des canaux dérivés du Rhône (pots de vin ?), dans les affaires du Métropolitain ...

(Source : le journal *Le Phare des Charentes* du 17 février 1889)

Conclusion :

Et voici comment d'une simple curiosité sur le nom de PF, on aboutit à une recherche plus complète sur la Compagnie des Pêcheries Françaises qui ne fut qu'éphémère (1878-1883)...
Remerciements à Thérèse Claireaux de m'avoir mis sur la piste des Pêcheries Françaises et à la BNF-Gallica pour toute la matière apportée au développement ci-dessus.

En annexes : les extraits d'immatriculation des PF 37 et PF 45 de l'armement Lemoine de Saint-Malo :

Inscription Maritime de Saint-Malo
Registre des Bâtiments de Commerce - cote : 1905

Nom : **P.F. n°37** Nature : sloop
Construit en l'an 1879 à Saint-Malo
Du port de 39 tonneaux 80 /100
Tirant d'eau : chargé . m . cm
Non chargé . m . cm
Francisé à Brest Le 18 novembre 1879 N° 1148
Appartenant à Auguste Lemoine
Domicilié à Saint-Malo

Provient de Brest folio 270 numéro 806
Inscrit (à St Malo ?) le 24 décembre 1885 N° .

Armements et désarmements de 1885 à 1904 :

Désarmé à St Malo le 6 xx 1885
Armé à St Malo le 2 mars 1886 cap Duguen pour CO TN
Désarmé à St Malo le 20 déc 1886
Armé à St Pierre en 1887
Désarmé à St Pierre en 1887
Armé à St Pierre en 1888
Désarmé à St Pierre en 1888
Armé à St Pierre le 3 oct 1888 cap Péron pour le LC
Désarmé à St Malo le 6 novembre 1888
Armé le 2 mars 1889 cap Verdier pour le GB TN
Désarmé à St Pierre le 26 nov 1889
Armé à St Pierre le x mai 1890 pour la grande pêche
Désarmé à St Pierre le 22 novembre 1890
Armé à St Pierre le 11 août 1891 pour la grande pêche
Désarmé à St Pierre le 28 déc 1891
Armé à St Pierre le 5 avril 1892
Désarmé à St Pierre le 30 déc 1892
Armé à St Pierre le 17 avril 1893
Désarmé à St Pierre le 6 déc 1893
Armé à St Malo le 25 avril 1894
Désarmé à St Pierre le 23 novembre 1894
Xx année 1895 ?
Armé à St Pierre le 23 avril ou aout 1896
Désarmé le 30 déc 1896
Armé à St Pierre le 5 mai 1897
Désarmé à St Pierre le 30 oct 1897
Armé à St Pierre le 12 avril 1898
Désarmé le 8 x 1898

Armé à St Pierre le 21 avril 1899
Désarmé le 26 x 1899
Armé à St Pierre le 6 avril 1900
Désarmé à St Pierre le 31 décembre 1900
Armé à St Pierre le 27 avril 1901
Désarmé à St Pierre le 20 septembre 1901
Xx année 1902 ?
Armé à St Pierre le 22 avril 1903
Désarmé à St Pierre le 19 déc 1903
Armé à St Pierre le 21 avril 1904
Désarmé à St Pierre le 15 juillet 1904

Coulé en mer sur le Banquereau à la suite d'une voie d'eau le 15 juillet 1904
Soumission annulée par autorisation de M Le Directeur en date du 3 juin 1905
Rayé le 2^{ème} trim 1905

Autres renseignements :

- deux sloops, PF 37 et 45, attribués pour 6 000 francs à Auguste Lemoine dans le partage après le décès de François Lemoine son père, du 5 octobre 1885
- coulé en mer sur le Banquereau à la suite d'une voie d'eau le 15 juillet 1904 (Lacroix)

Inscription Maritime de SAINT-MALO
Registre des Bâtiments de Commerce - Cote : 2119

Nom : **P.F. N°45** Nature : sloop
Construit en l'an 1879 à Saint-Malo
Du port de 39 tonneaux 80 /100
Tirant d'eau : - chargé : m cm
- non chargé : m cm
Francisé à Saint-Malo le ? n° 1573 (1593 ?)
Appartenant à Auguste LEMOINE
Domicilié à St Malo

Provient de Brest folio 272 numéro 812
Inscrit (à St Malo ?) le 7 janvier 1889

Armements et désarmements : Armé et désarmé à Saint-Pierre de 1889 à 1898 ?
Armé à St Pierre le 18 avril 1889 pour la grande pêche
Désarmé à St Pierre le 26 novembre 1889
Armé à St Pierre le 24 avril 1890 pour la grande pêche
Désarmé le 14 novembre 1890
Armé le 11 avril 1891 pour la grande pêche
Désarmé le 28 xx 1891
Armé à St Pierre le 6 avril 1892
Désarmé à St Pierre le 30 déc 1892
Xx jusqu'en 1898

Naufagé sur l'île aux Chiens le 28 septembre 1898
Arrivée à St Pierre le 7 octobre 1898 faisant mention de l'acte de francisation qui a été remis à la Douane le 24 août
Soumissions annulées le 15 septembre 1898
Rayé le 4^{ème} trim 1898

Autres renseignements :

- deux sloops, PF 37 et 45, attribués pour 6 000 francs à Auguste Lemoine dans le partage après la succession de François Lemoine, son père, du 5 octobre 1885
- naufragé sur l'île aux chiens le 28 septembre 1898 (Lacroix)